

## **Compte rendu du conseil municipal de la commune de Mas Blanc des Alpilles Séance du 25 mars 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt cinq mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GESLIN, maire.

**Présents** : Laurent GESLIN, maire,  
Jean-Louis VILLERMY, Sylvie BERTRAND, Patrick DELLA SANTINA, Julie BAYEUL, adjoints au maire,  
Daniela HUGLY, Magali BRETON, Gilles RAMILSON conseillers municipaux.

**Absents** : Véronique FONTAINE, Natacha BAZIN, Babette METIFIOT, Tony PAFUNDI, Éric EYNAUD, Florian PORTE et Arnaud GESLIN,

**Secrétaire de séance** : Sylvie BERTRAND a été nommée secrétaire de séance.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

La séance a été ouverte à 20 heures 56 par Monsieur le maire.

**Points à rajouter à l'ordre du jour** : Monsieur le maire soumet à l'approbation des membres présents, la mise à l'ordre du jour des points supplémentaires suivants :

- Cession de parcelles en faveur de la commune au niveau de l'impasse du Trèfle Étoilé ;
- Location de la salle des fêtes à titre gracieux les 13 et 14 septembre 2025 pour l'association Michka.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 janvier 2025**

Le conseil municipal approuve le procès verbal de la séance du 14 janvier 2025.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

### **2. Décision du maire n° 2025-01 (Recours à la sous-traitance pour la taille et le nettoyage de massifs paysagers communaux)**

Le conseil municipal prend acte du recours à la sous-traitance en approuvant la proposition de l'entreprise RICHARD Paysage de Saint-Rémy de Provence pour la taille des différents massifs paysagers.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

### **3. Attribution des subventions 2025 en faveur des associations**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour 2025, les subventions aux associations et organismes pour un montant global de 15.850,00 €. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à procéder au versement de ces subventions, les crédits nécessaires étant ouverts au budget primitif 2025.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

### **4. Approbation du compte de gestion 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

### **5. Approbation du compte administratif 2024**

Considérant que Monsieur Jean-Louis VILLERMY a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le maire s'est retiré de la salle pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Louis VILLERMY pour le vote du compte administratif,

Monsieur Jean-Louis VILLERMY présente en détail le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL						
2024		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	712.349,37 €	762.661,14 €	50.311,77 €	256.876,23 €	307.188,00 €
	Section d'investissement	745.537,97 €	742.320,24 €	- 3.217,73 €	31.827,64 €	28.609,91 €
	Budget total	1.457.887,34 €	1.504.981,38 €	47.094,04 €	288.703,87 €	335.797,91 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
	Section d'investissement	8.203,84 €	- €	- 8.203,84 €		- 8.203,84 €
	Budget total	8.203,84 €	- €	- 8.203,84 €		- 8.203,84 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		1.466.091,18 €	1.504.981,38 €	38.890,20 €	288.703,87 €	327.594,07 €

Le conseil municipal constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

## 6. Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent GESLIN, maire, après approbation du compte administratif 2024,

Considérant qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant qu'après vérification des résultats bruts des réalisations, il ressort que la section d'investissement n'a pas de besoin de financement,

Décide de reporter le résultat de fonctionnement comme suit :

**002** - Excédent de fonctionnement reporté pour un montant de **307.188,00 €** au budget primitif 2025,

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

## 7. Approbation du budget primitif 2025

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le budget primitif 2025 de la commune avec reprise des reports, qui se présenterait comme suit :

<b>- section de fonctionnement</b>	Dépenses :	1 033 681,74 €
	Recettes :	726 493,74 €
	Excédent 2024 reporté :	307 188,00 €
	<b><u>Total section fonctionnement :</u></b>	<b><u>1 033 681,74 €</u></b>
<b>- section d'investissement</b>	Dépenses :	531 251,86 €
	Crédits reportés :	8 203,84 €
	<b>Total :</b>	<b>539 455,70 €</b>
	Recettes :	510 845,79 €
	Crédits reportés :	Néant
	<b>Total :</b>	<b>510 845,79 €</b>
	Excédent 2023 reporté :	28 609,91 €
<b><u>Total section investissement :</u></b>	<b><u>539 455,70 €</u></b>	

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve et arrête le budget primitif 2025 de la commune comme décrit ci-dessus.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

## **8. Vote des taux de taxes de fiscalité locale**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide de maintenir les mêmes taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 qui seraient fixés comme suit :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties** **35,69 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties** **60,19 %**
- **taxe d'habitation** **11,94 %**

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

## **9. Contribution au fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2025**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide de contribuer au fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2025 à raison de 0,30 € par habitant et dit que les crédits nécessaires à la prise en charge de cette dépense sont prévus au budget primitif 2025.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

## **10. Demande d'une aide financière à la CCVBA au titre des Fonds de concours**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve le projet d'extension de la maison médicale et autorise Monsieur le maire à demander l'aide financière de la Communauté des Communes Vallée des Baux-Alpilles au titre des Fonds de concours pour un montant de 51.672,00 €. Ainsi, le plan de financement se présenterait comme suit :

<b>COUT H.T.</b>	<b>FINANCEMENTS</b>
896 500,00 €	Département : 480 432,00 €
	Fonds de concours CCVBA : 51 672,00 €
	Autofinancement Commune : 364 396,00 €
Total H.T. : 896 500,00 €	TOTAL FINANCEMENTS : 896 500,00 €

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

## **11. Modalités d'exercice du travail à temps partiel**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve l'institution du temps partiel à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 pour les agents titulaires et stagiaires ainsi que pour les agents non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an, à temps complet ou à temps non complet. Il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

## **12. Création de postes permanents filière police municipale à la Communauté des Communes Vallée des Baux-Alpilles – service commun de police municipale**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la création de postes au sein du service commun de police intercommunal de la Communauté des Communes tels que définis dans la délibération du Conseil communautaire n° 19/2025 en date du 13 mars 2025 et autorise Monsieur le maire, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

## **13. Approbation de la convention de partenariat avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour la lutte contre les frelons asiatique et oriental**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la convention de partenariat avec le Département des Bouches-du-Rhône pour la lutte contre les frelons asiatique et oriental et autorise Monsieur la maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

## **14. Cession de parcelles en faveur de la commune au niveau de l'impasse du Trèfle Étoilé**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la cession de parcelles à la commune d'une superficie totale de 607 m<sup>2</sup> constituant la voirie de l'impasse du Trèfle Étoilé, à l'euro symbolique, et autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

## **15. Questions diverses**

- Demande de location à titre gracieux de la salle des fêtes pour l'association MICHKA les 13 et 14 septembre prochains.
- Projet de ludothèque itinérante (la proposition en détail sera transmise aux membres du conseil).
- Demande d'un congé de proche aidant sollicité par un agent du 10 avril au 30 juin 2025.
- Demande de retraite progressive d'un agent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

La séance a été levée à 22h22  
Sylvie BERTRAND